

Subdi 61
Pour dossier -

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE

CITIS - « LE PENTACLE »
AVENUE DE TSUKUBA
14209 HÉROUVILLE-ST-CLAIR CEDEX

TÉLÉPHONE : 02 31 46 50 00

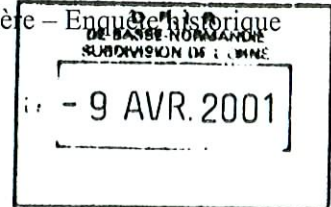
TÉLÉCOPIE : 02 31 94 82 49

JPR // 2001.222

Hérouville Saint-Clair, le 6 avril 2001

Objet : Maison de l'arbre et de la forêt
Diagnostic de pollution du site industriel DREUX à La Perrière – Enquête historique

Référence : Votre courrier du 21 mars 2001



Monsieur Le Président,

Par courrier rappelé en référence vous m'avez communiqué le rapport d'étape A d'une étude de diagnostic de pollution des sols réalisée par le bureau ANTEA sur l'ancien site industriel DREUX implanté sur la commune de La Perrière.

Ce rapport d'étape comprend l'analyse historique du site, l'étude de vulnérabilité et une proposition d'investigations complémentaires à mener pour procéder à l'évaluation simplifiée des risques. J'ai l'honneur de vous faire connaître que son examen appelle de ma part les observations suivantes :

- Il est fait état au paragraphe 2.8 d'un rejet des eaux des bacs de traitement du bois dans un puits filtrant localisé à l'extrême Nord-ouest du site. Ce puits mériterait d'être localisé sur un plan du rapport. Par ailleurs, il convient de prévoir la réalisation a minima d'un prélèvement de sols au niveau de ce puits filtrant aux fins d'analyses.
- De même, il apparaît souhaitable d'évaluer précisément l'étendue de la zone de remblais dans laquelle des teneurs en arsenic et chrome ont été mises en évidence. Quelques prélèvements et analyses supplémentaires sur cette zone peuvent s'avérer nécessaires.
- Par ailleurs, le sens d'écoulement de la nappe perchée pourrait être précisé. De même, il serait intéressant de pouvoir confirmer l'absence de communication de celle-ci avec l'aquifère sous-jacent du Cénomane.

Les investigations complémentaires par prélèvements et analyses d'échantillons de sols et d'eaux proposées dans le rapport d'ANTEA mériteraient donc d'être complétées par ces éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Par intérim du Chef du Service Régional de
l'Environnement Industriel
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Communauté de Communes
du pays de Pervenchères
Le Bourg
61360 PERVENCHERES



Jean-Pierre ROPTIN

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair, le 12 octobre 2000

CITIS - « LE PENTACLE »
AVENUE DE TSUKUBA
14209 HÉROUVILLE-ST-CLAIR CEDEX
TÉLÉPHONE : 02 31 46 50 00
TÉLÉCOPIE : 02 31 94 82 49

Affaire suivie par : **Nathalie SIEFRIDT**
E-mail : nathalie.siefridt@industrie.gouv.fr

Monsieur le Président,

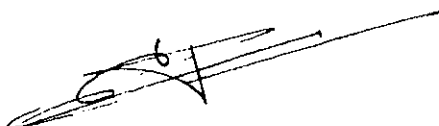
Vous m'avez transmis, pour avis, le diagnostic de pollution des sols, réalisé par ANTEA, relatif à l'ancien site industriel Gaston DREUX à la Perrière.

Après examen de ce document, il ressort que ce site ne peut qu'être considéré comme pollué, compte tenu des teneurs en métaux obtenues, en particulier au niveau des zones de traitement du bois.

Par ailleurs, ce rapport ne permet pas d'apprécier l'exhaustivité des zones considérées et donc des sondages réalisés (en conclusion, il est d'ailleurs précisé que d'autres zones pourraient éventuellement être polluées), ainsi que des paramètres analysés. De plus, la faible densité des sondages effectués ne permet pas de définir précisément l'étendue de la pollution et son éventuelle propagation. Des études complémentaires sont par conséquent à envisager, permettant de répondre à toutes ces interrogations.

Enfin, l'usage ultérieur de ce site étant un accueil du public, une évaluation détaillée des risques vis-à-vis de l'homme et son environnement pourra éventuellement s'avérer nécessaire au vu des résultats qui seront obtenus.

Le Chef du Service Régional de
l'Environnement Industriel,



Philippe COTTANCEAU

Communauté de Communes
du Pays de Pervenchères
« Le Bourg »
61360 PERVENCHERES

